

MAIRIE de ST ROMAIN DE JALIONAS  
52 rue du Stade  
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le

ID : 038-213804511-20200622-2020\_035-DE



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le 22 JUIN, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 00 sous la présidence de Jérôme GRAUSI, Maire,

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/06/2020
Présents :	23	Date d'affichage :	15/06/2020
Votants :	23	Date de publication :	24/06/2020

### Etaient présents :

Mesdames AGUIAR Géraldine, DECHANOZ Sylvie; DEVELAY Fabienne, FRANCO Maëlle ; GARNIER Sophie, GEORGES Corinne ; HABLIZIG Karine, LEROUX Aurélie ; MANENTI Sophie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ;

Messieurs BEKHIT Thierry (arrivé à 19 h 34), DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël ; GRAUSI Jérôme; KJAN Sylvain ; MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; REIX Stéphane ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Nicolas ROMANOTTO

**DELIBERATION n° 2020-035**

### RESSOURCES HUMAINES

Autorisation de faire des CDD pour remplacement de personnels absents pour maladie ou surcroit de travail

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons des problèmes pour assurer les remplacements des agents lors des congés maladies.

Il est possible de recruter des agents en remplacement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations de réinsertion (par exemple le Groupe Osez...), soit par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale

Les dates de réunions de conseil municipal ne coïncident pas toujours avec les besoins, c'est pourquoi Monsieur le Maire demande l'autorisation de faire appel à des agents en CDD en fonction des besoins des différents services.

Le contrat des personnes recrutées précisera la durée, les lieux d'intervention, l'horaire hebdomadaire et les indices brut et majoré qui serviront à la rémunération. Les congés payés seront réglés mensuellement.

### Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

**Par : 23 Voix POUR 0 Voix Contre 0 ABSTENTION**

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel à des agents contractuels à durée déterminée (CDD) pour assurer le remplacement d'agents absents pour raisons de congés (congés payés, maladie, autorisation spéciales d'absences...) ou placés en temps partiel ou pour des raisons de surcroit temporaire de travail, dans la limite des crédits inscrits au budget communal.

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les Contrats de Travail.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,  
Jérôme GRAUSI

